



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Calcul des pensions

Question écrite n° 38554

Texte de la question

M Andre Ledran souhaite attirer l'attention de M le ministre delegue aupres du Premier ministre, charge de la fonction publique et du Plan, sur les difficultes que connaissent certains fonctionnaires de categorie B, empches de beneficier du droit a la retraite a cinquante-cinq ans (notamment dans l'education nationale) simplement parce qu'ils ont servi leur pays sous les drapeaux. En effet, certains se trouvent penalises parce que la duree legale du service national n'est pas prise en compte pour le calcul du temps passe dans la categorie B, ce qui les empche de prendre leur retraite a cinquante-cinq ans, ne disposant pas, de ce fait, du nombre suffisant d'annuites. Une telle situation parait tout a fait injuste puisqu'elle est finalement prejudiciable a ceux qui ont servi leur pays sous les drapeaux. C'est pourquoi, il lui demande quelles mesures il entend prendre afin de supprimer cette injustice.

Données clés

Auteur : [M. Ledran André](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38554

Rubrique : Retraites: fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : fonction publique et plan

Ministère attributaire : fonction publique et plan

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1343